

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt quatre, le onze mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 05/03/2024

Date d'affichage : 12/03/2024

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET.

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : M. Thierry SAULIERE en faveur de M. Jean-François AUTEFORT, M. Pierre GALLET en faveur de Mme Anne-Marie CARDON.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : M. Régis ROBERT.

MA-DEL-2024-003 OBJET : ACHAT PAR LA COMMUNE ROBOT ASPIRATEUR- LAVEUR SOL

Mr le Maire rappelle que le nettoyage du sol de la mairie (bureau secrétaire, accueil et salle de réunion) est effectué par la secrétaire de mairie.

Celle-ci à tester dernièrement l'utilisation d'un robot automatique pour le nettoyage du sol (prêt personnel gracieux). Le test à été positif avec un résultat satisfaisant.

A ce titre et à des fins d'optimisation du temps de travail de la secrétaire sur l'administratif. Mr le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acheter pour la commune un robot aspirateur, laveur pour le sol de la mairie.

Afin de bénéficier du meilleur tarif possible. Mr le Maire demande l'autorisation si le Conseil Municipal valide l'achat du robot de passer la commande du produit (si celui-ci est moins couteux) sur internet, de régler avec sa CB personnel et de se faire rembourser en suivant contre facture émise à l'entité de la mairie.

Le Conseil Municipal après délibération refuse l'achat du robot aspirateur laveur par la commune

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 12/03/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

